

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. 16 AVRIL, 1925

I. G. BOUCHER, rédacteur

QUEL REGIME !

Prohibition... mot inventé pour remplacer celui de Tempérance, mot qui cause autant de troubles chez les administrateurs et les administrés que la conscription de la dernière guerre. Pour les "pro" c'est une marotte, pour les "anti" c'est une bête féroce dont il faut se défaire.

Plusieurs provinces du Canada s'en sont défait. Le Nouveau-Brunswick a conservé la prohibition en l'approuvant, ce qui lui a enlevé un cachet spécial auquel tiennent mordicus les partisans de cette loi. Ces derniers se trouvent dans toutes les classes de la société, indépendamment des partis politiques. Sont-ils en majorité dans la province? Les deux plébiscites tenus déjà sur cette question ont donné un résultat favorable au prohibitionnistes.

Depuis le commencement de la session, à la Législature provinciale, plus d'un orateur a abordé la question. Tout naturellement l'opposition a été très agressive. A-t-elle été sincère? Lorsque les intérêts de partis, tout comme les intérêts personnels chez les individus, sont en évidence, il est très difficile de se prononcer.

Certains membres de l'administration actuelle se sont aussi prononcés sur la question de la prohibition. Les uns, parmi lesquels l'hon. Magee, veulent un changement dans la loi, si le peuple le désire en se prononçant dans un referendum. Par contre certains autres députés libéraux, et leur chef semble être l'hon. Dr. Roberts, tiennent à conserver la loi actuelle, et à la mettre en force dans toute sa rigueur. Voilà qui est plus surprenant et que nous croyons être plus sincère.

Où tout cela nous conduira-t-il? A un régime "extra sec", puisque le présent est supposé être "sec" tout court, ou à un régime "très mouillé" beaucoup plus qu'à l'heure actuelle? Mystère pour tous.

N'empêche qu'à l'approche d'une élection la question se complique tout en devenant très intéressante. Au Madawaska, dans la ville d'Edmundston, le seul changement qui pourrait affecter l'état de choses actuel serait le contrôle des bootleggers par le gouvernement. Un contrôle qui s'effectuait non pas pour les protéger, mais pour protéger le public.

LE MAIRE CORMIER REND COMPTE DE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE

Une coutume avait été établie l'an dernier (peut-être forcément, mais qu'importe) de convoquer les contribuables à une assemblée générale, quelques jours avant les élections annuelles, pour discuter les affaires municipales. Connaissant la valeur d'une telle assemblée, le maire Cormier a tenu hier soir, sur avis donné au préalable, une assemblée de tous les contribuables de la ville d'Edmundston, dans la grande salle du Palais de Justice. Une foule de près de trois cents citoyens présents place sur les sièges, et plusieurs durent retourner à la porte parce qu'il n'y avait plus de place.

M. Auguste Bernier, ancien maire de la ville fut appelé à présider l'assemblée, ce qu'il fit avec tout le decorum que nous lui connaissons. M. Thomas Gurrett agit comme secrétaire. M. Max D. Cormier, maire, prit immédiatement la parole. Il s'excusa d'un rhume qui ne lui permit pas de parler aussi distinctement qu'il aurait voulu le faire, puis procéda immédiatement au rendement des comptes publics pour l'année 1924. Voici un aperçu du travail soumis:

L'administration dont le terme d'office expire mardi prochain, peut montrer un surplus réel de \$19,960.95 sur les opérations financières pendant l'année 1924. Le revenu total fut de \$102,195.46, tandis que les dépenses ne s'élevèrent qu'à \$82,234.51. Ce surplus fut employé à diverses transactions qui ont ajouté de la valeur au capital. Ainsi \$6,500 fut versés au fonds d'amortissement; des detures de la ville furent rachetées pour la somme de \$1500; la dette courante à la banque fut réduite de \$7950.81; la somme d'un mille dollars fut payée sur la propriété Emmerson et du matériel pour les différents services d'électricité, de feu, etc., ont été achetés pour la somme de \$1318.28.

En énumérant chacun de ces items Son Honneur le Maire donna toutes les explications nécessaires pour justifier les dépenses mentionnées.

Il serait trop long de reproduire la liste de chiffres que M. Cormier a donnée, concernant les diverses dépenses faites pendant son administration. Il suffit de se rapporter au rapport annuel que la ville a fait publier, et qui montre dans tous ses détails les différentes opérations financières de l'année courante.

Depuis trois ans, la ville d'Edmundston n'a pas emprunté un seul sou. Nos édiles ont administré les affaires avec surplus, malgré les améliorations qu'ont subies les services d'électricité, d'eau et de feu. L'assèment pour l'année 1924 a été diminué de \$10,000. Cette année, il sera diminué de trois autres milles dollars.

Quelques citoyens, dans l'intérêt de toute la population, posèrent plusieurs questions au maire qui répondit de façon satisfaisante à chacun.

Puis une longue discussion s'éleva ensuite au sujet de la permission que demande la Cie Fraser à la ville, à savoir: de leur permettre de passer des tuyaux sous les rues pour transporter la palpe sur la rive aux Américains. M. le maire demanda aux citoyens réunis de faire franchement leur opinion sur la question. Plusieurs se prononcèrent franchement et le sentiment général, après toutes les explications que fournit les orateurs, semblait être que la ville devait accorder cette permission.

L'hon. L.-A. Dugal, après certaines remarques très à point sur la question, proposa que cette assemblée est d'avis que le Conseil de ville devrait accorder à la Cie Fraser suivant la demande faite par la dite compagnie, le droit de passer ses tuyaux sous les rues, tout en sauvegardant les intérêts de la ville par restrictions raisonnables et compensations pour dommages encourus pendant et après la construction. Cette proposition reçut l'appui du Dr. P.H. Laporte et mise aux voix adoptée à l'unanimité.

M. l'avocat A.-J. Dionne, avant le vote, proposa un amendement à la proposition précédente qui sembla ne pas être compris. Aus-

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

QU'Y A-T-IL DANS UN NOM

L'onomatologie — la science des noms et de leur classification — quoiqu'elle ne fasse guère parler d'elle, n'en a pas moins ses fervents disciples. Parmi ceux-ci, l'on relève des célébrités littéraires, telles que Lorédan Larchey, dont les consciencieuses recherches sur l'époque napoléonienne sont connues du monde entier. Certains de ces savants auteurs n'ont pas craint de consacrer beaucoup de temps à l'explication des noms de personnages en vue. C'est ainsi que nous apprenons que Deschamps (nom d'un Président de la République) se rapporte à des conduites d'eau: "chanel", en effet, dans le Midi, signifie canal. Faure, un autre Président, avait pour arrière arrière quelque ouvrier en fer, qui taillandier du sud de la France; c'est une corruption méridionale de Faure dont nous avons parlé précédemment. Il semble qu'il y ait eu bon nombre de Présidents originaires du Midi, car nous voyons que Fallières, aussi, porte un nom — "terrain de fougères". Et l'excellent M. Loubet, de par son nom, est du sud — ce qui est vérifié par les faits! — dans l'extrême sud, il s'appellerait Louvet; les deux noms étant dé-

rivés de "St. Loup". Rouvier (homme d'état, ministre, etc), provient aussi du Midi, dérivé de "rover" signifiant chêne vert dans la langue d'oïl; dans la langue d'oïl — parlée, on le sait, au dessus de la Loire — cet arbre était "rouvre", tandis que dans l'est et le voisinage de la Flandre, il devenait "rouvro". Le fameux maréchal Canrobert était également un fils du Midi, ou champ était "camp" (Champ de Robert). Dans le même ordre d'idées, nous trouvons que Cambon (célèbre financier) devait avoir une origine champêtre et méridionale: "cambon" est le bonchamp du nord. Macé, l'auteur si apprécié de l'"Histoire d'une Bouchée de Pain", était du nord: son nom est la forme normande de "St. Mathieu". Un autre septentrional est l'écrivain Becque — forme française du flamand "becke", pe il cours d'eau. Terminons par l'immortel auteur de "Tartarin de Tarascon"; lui aussi était un homme du sud, non seulement par son caractère son brio, mais par son nom, puisque "Daude" est la forme provençale de Dioulonné.

George Nestler Tricoché.

L'HON. J.-E. MICHAUD ET LE DEVELOPPEMENT DU GRAND SAULT

Les résultats obtenus à Musquash justifient l'entreprise au Grand Sault. — La loi des pessimistes sur les conditions de la province est plutôt dommageable.

Dans son discours sur le budget, prononcé jeudi dernier devant la Législature, l'hon. J.-E. Michaud a exposé clairement la politique du développement de l'hydro par le gouvernement. M. Michaud défendit d'une manière effective l'entreprise accomplie à Musquash. Il rappela les travaux préliminaires au développement, à période de construction et les résultats de l'opération. Il soutint que Musquash est pour la province une entreprise avantageuse et non un fardeau colossal comme le prétendent les membres de l'opposition. Le ministre fut très encourageant sur le développement du Grand Sault. Il prévoit un développement industriel considérable dans la province, lequel est actuellement arrêté par le manque d'énergie électrique.

M. Michaud fit un appel à tous les hommes d'affaires de la province désireux de promouvoir les intérêts de la province. Il leur demanda de diriger l'attention publique plutôt vers les points lumineux de nos conditions économiques, lesquels sont très nombreux, au lieu de se morfondre à rouvrir les coins noirs et à les rosser en les présentant à l'attention générale.

NAISSANCES

Est né à M. et Mme Napoléon Martin, de St-Basile le 15 avril, un gros garçon de onze livres, baptisé aujourd'hui. Parrain et marraine M. et Mme E.-J. Cyr de Madawaska, Me, oncle et tante de l'enfant.

DIMANCHE SOIR, c'est une Partie de Paniers qu'il y aura à l'Ecole Publique au profit de l'Eglise. Il faudra que tout le monde y soit.

si retira-t-il cet amendement.

Malgré que cette proposition ne lie aucunement la ville avec la Cie Fraser, nos administrateurs savent maintenant qu'une grande partie des citoyens sont en faveur de permettre à la compagnie d'exécuter en notre ville les travaux projetés, tout en respectant les contrats antérieurs.

TROIS SAISIES

Resurrexit!! Nos inspecteurs depuis quelques jours ont fait du travail. Dans l'espace de quelques heures ils ont réussi à faire trois saisies de liqueurs qui se vendaient en contravention avec la loi. S'ils continuent avec une telle activité, ils vont certainement nous débarrasser de ce fléau en quelques semaines.

Billet du Jeudi

TROP DE QUESTIONS!!

—Ecrire un billet, mais c'est une chose très facile, me disait ces jours derniers mon ami le rédacteur. Il y a tant de sujets d'actualité. —En effet, il y en a tant, et c'est justement pour cela que c'est difficile. L'on ne peut toujours pas traiter tous les sujets à la fois. Le quel choisir de préférence? Tiens, là plutôt, examinons cette liste de questions d'une très grande actualité que je ne puis certainement pas traiter dans un même billet. Et mon ami lut:

PERDU—

Plusieurs traverses de chemins, d'une valeur de \$4.80 la verge, ont disparues sous la boue. Ceux qui auront le courage de les remettre à jour trouveront récompense en s'adressant au Comité des utilités publiques.

ON DEMANDE—

Un jeune homme actif, sobre et ambitieux comme associé dans un commerce nouveau-venu. Devra être bon sollicitateur et très populaire. Aucun capital requis. La nouvelle compagnie s'occupera, pendant le cours de l'été à ramasser les bouteilles de bière vides dispersées un peu partout dans la ville, et à les revendre en touchant une petite commission.

A LOUER—

Petite chambre, située à l'écart, éclairée par un carreau dans le toit, se réchauffe par l'enthousiasme des occupants. Sécurité complète. Endroit idéal pour un saucis politique.

Chronique parlementaire

A LA LEGISLATURE

Le débat sur le budget va se terminer au cours de cette semaine — L'hon. P.-J. Veniot prononcera un grand discours, mercredi ou jeudi — la fin de la session le 24 avril ou le 1er mai — La prime pour les peaux de chats sauvages sera portée de \$3.00 à \$5.00 — Quatre-vingt-trois bills ont été présentés.

Fredericton, N.B., 14. — Il semble maintenant décidé que le projet de loi relatif à la construction d'une usine hydro-électrique, au Grand Sault, sera présenté à la Chambre dès que celle-ci en aura fini le budget. Il est fort probable que vendredi, le 17 les membres de l'Assemblée législative auront voté les crédits annuels aux divers départements de l'administration provinciale. L'hon. M. P. J. Veniot déposera alors devant les représentants du peuple un bill autorisant la Commission Hydro-Electrique de Nouveau-Brunswick à entreprendre des travaux à Grand Falls. Le bill sera très court, paraît-il. Ce ne sera, après tout, qu'un amendement à la loi incorporant la Commission Hydro-Electrique et lui permettant d'ériger une usine à Musquash. Ce bill sera sans contredit le plus important de tous ceux qui ont été déposés devant le Parlement, jusqu'à date. Il est fort possible que les conservateurs n'y fassent pas beaucoup d'opposition à cause que l'entreprise de Grand Falls est généralement bien vue par toute la province qui attend avec anxiété, depuis plusieurs années, la réalisation de cet important projet. La gauche aura mauvaise mine à s'opposer à une mesure, aussi sage que celle-ci et préférera peut-être ne pas faire d'opposition.

Bien que bon nombre de conservateurs aient critiqué, à tort et à travers les opérations que le gouvernement dirige, à Musquash beaucoup d'entre eux, sans vouloir l'avouer publiquement, sont favorables aux travaux que le présent administration veut commencer, au Grand Sault.

Dès que la Chambre aura voté les crédits nécessaires, à la mise en marche de l'entreprise de

Grand Falls, des soumissions seront demandées et les travaux commenceront incessamment. Un journal de Fredericton, le "Daily Gleaner", dans son édition de jeudi dernier, annonçait que le travail commencerait dès le 1er jour du mois de juillet prochain, au Grand Sault mais nous savons, de la part même de l'hon. M. P.-J. Veniot, qu'il n'y a encore rien de définitif à la date à laquelle le fameux projet sera mis à exécution. L'hon. premier ministre de la Province a passé la fin de semaine dans sa famille, à Bathurst, comté de Gloucester, et est revenu dans la capitale, lundi soir. Les députés qui, à l'occasion de la fête de Pâques, étaient allés passer quelques jours dans leurs circonscriptions électorales respectives, sont de retour à Fredericton depuis lundi soir aussi. Quelques uns, cependant, ne sont revenus que mardi matin.

Mercredi soir, il y aura exactement cinq semaines que les députés sont en session. Ils commenceront, le lendemain, leur sixième semaine de travail. Il n'y a encore rien de certain quant à l' clôture des travaux parlementaires. Dans les milieux bien renseignés, on assure que les représentants du peuple auront terminé leur besogne le 24 avril, soit le jour du mois de mai, ce qui veut dire que la session durera encore deux ou trois semaines.

Il y a encore beaucoup de travail à faire. Jusqu'ici, 83 projets de loi ont été déposés devant la Chambre. Trente d'entre eux ont déjà passé par tous les stades et n'attendent plus que la signature de l'hon. M. Todd lieutenant-gouverneur de la Province. Les autres sont devant les comités. A ce propos, rappelons que le comité des affaires municipales de la Cité de Saint-Jean demandait l'autorisation d'imposer une taxe sur la gasoline vendue par les marchands en gros. La décision prise par le comité ne nous surprend pas; nous l'avions prévue et annoncée, il y a une quinzaine de jours.

Jusqu'ici, les bills étudiés par les représentants du peuple n'ont pas soulevé de grosses objections, en Chambre. Huit nouveaux projets de lois ont été soumis, jeudi après-midi dernier. Parmi ceux-ci il s'en trouve un dont il a déjà été fait mention dans le discours du Trône et qui prévoit la distribution gratuite de livres de classe dans certaines écoles de la Province. On prévoit que l'opposition va s'objecter à cette mesure du gouvernement. Parmi les autres bills, nous tenons à mentionner celui de l'hon. Dr. J.-E. Hethington qui prohibe la chasse à l'ours entre le premier jour de mai et le dernier jour du mois d'août. Ce bill prévoit aussi l'augmentation des primes pour les peaux de chats sauvages. Ces animaux se multiplient dans des proportions alarmantes et font de grands ravages. Ainsi que nous avons déjà dit, leur présence a été signalée, l'année dernière, dans des districts où elle n'avait pas encore été remarquée. La prime accordée aux chasseurs qui détruisent ces animaux était auparavant de \$3.00. Elle est maintenant portée à \$5.00.

L'hon. M. Rand a présenté, dernièrement, plusieurs projets de lois dont l'un demande la nomination d'un nouveau commis pour la perception des droits sur les successions. Le procureur général a fait remarquer que le travail dans ce département est beaucoup plus considérable, depuis quelques années et qu'il est nécessaire d'augmenter le personnel.

Le Soleil.

Un carnet contenant des notes professionnelles d'une grande valeur, un billet aller et retour pour La Mairie et un "ticket" incomplet.

Avec toutes ces questions, il me faudrait faire un billet, mais c'est impossible. Dans un journal, il faut toujours éviter la longueur des articles, si l'on veut être lu.

J'ai donc cru devoir soumettre le tout à l'attention du public et laisser à chacun le soin d'en tirer tout le jus qu'il pourra.

IDEM.